Commune
d'Avenches

Cahier des charges

DENOMINATION DU POSTE	**Auxiliaire déchèterie**		
TITULAIRE			
SERVICE / SECTEUR	Services extérieurs		
TAUX D'ACTIVITE EN %	40%		
ETAT DE COLLOCATION	Classe 1		
ETABLI LE	01.09.2022	MODIFIE LE	28.10.2026

1. *SUPERIEURS DIRECTS*	Responsable des Services extérieurs (Chef de Service) Préposé aux déchetteries
2. *POSTES SUBORDONNES*	-
3. *REMPLACEMENT*	Le titulaire remplace : Autres collaboratrices et collaborateurs travaillant aux déchetteries Le titulaire est remplacé par : Autres collaboratrices et collaborateurs travaillant aux déchetteries
4. *FINALITE DU POSTE*	Ce poste a pour but de surveiller l'application des règles à respecter dans l'accès aux déchetteries d'Avenches, Donatyre et Oleyres et le tri des déchets, de même qu'aider et conseiller les usagers.
5. *ACTIVITES / RESPONSABILITES*	
ACTIVITES DE GESTION	-
ACTIVITES METIER	Surveiller l'application des règles à respecter dans les déchetteries, notamment concernant le tri des déchets Aider et conseiller les usagers Nettoyer et entretenir les déchetteries
ACTIVITES ADMINISTRATIVES	-
AUTRES ACTIVITES	Réaliser toute tâche demandée par les supérieurs hiérarchiques ou de la Municipalité dans le cadre du fonctionnement du service dans la mesure où l'activité exigée est en rapport avec ses aptitudes, ses compétences et sa situation
6. *COMPETENCES, POUVOIRS PARTICULIERS, DELEGATION*	-
7. *EXIGENCES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE*	
FORMATION	Formations données par la COSEDEC ou un autre organisme
EXPERIENCE ET APTITUDES	Intérêt marqué pour le tri des déchets

	Avoir le sens du service public et savoir être à l'écoute des besoins de la population Capacité à effectuer des travaux physiques et manuels à l'extérieur par toute météo Être disponible, flexible et prêt·e à accepter des horaires irréguliers et un service de piquet Être autonome et faire preuve de responsabilité et doté d'une moralité irréprochable
CONNAISSANCES PARTICULIERES	Maîtrise orale du français
CONDITIONS SPECIALES	Participation au service de piquet hivernal selon un tournus Pour des raisons de service de piquet, le ou la titulaire du poste doit être domicilé·e ou prêt·e à s'installer sur la Commune d'Avenches ou dans les environs (maximum 20 minutes de trajet jusqu'au local de la voirie) Le poste implique des horaires de travail irréguliers, pouvant s'étendre au-delà des horaires d'ouverture, en particulier pour les contrôles effectués à Oleyres et à Donatyre. Les vacances doivent être coordonnées avec l'équipe et validé par le responsable des services extérieurs

Fait à Avenches, le 28 octobre 2026 en double exemplaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : Le Secrétaire :

Laure RYSER François RAVAL

Lu et approuvé le :

Signature du/de la titulaire :